

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	24
Membres représentés	9
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Stéphane Pavillon
Date de la convocation des conseillers	18 juin 2025
Date de l'affichage de la convocation	18 juin 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Madame Maria ALVES donne pouvoir Madame Caroline DIGARD
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir Madame Stéphanie DEVAUX,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Monsieur Dominique DÉI-TOS donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-3 et L 2313-8,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 12 juin 2025,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 16 juin 2025,

Considérant que les ajustements de postes, dans une démarche de gestion des emplois et des compétences permettent d'adapter les postes aux besoins des services municipaux ;

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE, maire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : La création des postes suivants :

Motifs	Grades	Nombre	TC ou TNC
Mensualisation Animateurs Périscolaire			
	Adjoint Territorial d'Animation (30h)	7	TNC
	Adjoint Territorial d'Animation (25h)	7	TNC
	Adjoint Territorial d'Animation	1	TC
Mensualisation Intendance			
	Adjoint Technique Territorial	8	TC
	Adjoint Technique Territorial (28h)	2	TNC
Mise en stage Intendance			
	Adjoint Technique Territorial	3	TC
Promotion interne 2025 sans examen			
	Agent de Mairrise	8	TC

Article 2 : La suppression des postes suivants :

Grades	Nombre	TC ou TNC
Agent Social Principal de 1ère classe	1	TC
Animateur Principal de 1ère classe	1	TC
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	TC
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	TC
Adjoint administratif	2	TC
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	TC
Adjoint technique principal de 1ère classe	10	TC
Agent de Mairrise Principal	6	TC
Rédacteur principal de 1ère classe	4	TC
Technicien principal de 1ère classe	2	TC
Adjoint technique principal de 2ème classe	5	TC
ATSEM principal de 1ère classe	1	TC

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20250626-25_10943-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

33 votants dont 9 pouvoirs

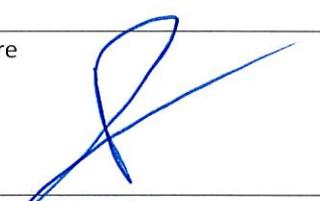
32 pour dont 9 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance

